



Bulletin des Délibérations

Réunion du Comité Syndical
du 10-10-2011 - 17h30

L'An Deux Mil Onze, le 10 Octobre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais – Digue St Lazare à Chinon, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE J.P.

Date de convocation du Comité : 26.09.2011
Etaient présents : (cf liste jointe)
Membres en exercice : 77
Membres présents : 43
Nombre de suffrages exprimés : 45
Secrétaire de séance : Mme SENNEGON Nathalie

Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29.06.2011

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29.06.2011 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical

⇒ *Il est approuvé à l'unanimité.*

Délibération N° 2011-17 :

1. *Exploitation de l'Usine de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt*
2. *Prise en charge totale des REFIOM de l'Unité de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt*
3. *Prise en charge totale des déchets ménagers et assimilés en cas d'indisponibilité de l'U.V.E. de St Benoit la Forêt*

Les marchés actuellement en cours, d'une durée de 7 ans, arrivent à leur terme le 31.03.2012. Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- ⊕ de lancer des nouveaux appels d'offres pour une durée de 7 ans avec possibilité de prolongation d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité

- ⇒ Autorisent à lancer les 3 marchés d'appels d'offres pour :
 - ⊕ L'exploitation de l'Usine de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt
 - ⊕ La prise en charge totale des REFIOM de l'Unité de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt comprenant 2 lots :
 - ✓ Lot N° 1 Valorisation des REFIOM
 - ✓ Lot N° 2 Elimination des REFIOM
 - ⊕ La prise en charge totale des déchets ménagers et assimilés en cas d'indisponibilité de l'U.V.E. de St Benoit la Forêt
- ⇒ Autorisent le Président à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

13 OCT. 2011

Délibération N° 2011-18 : Vente de Vapeur

Depuis le 01 décembre 2003, le Centre Hospitalier du Chinonais a signé un contrat avec la Sté COFELY pour l'exploitation de ses installations thermiques. Ce contrat qui arrive à échéance le 30 Novembre 2011 intègre la fourniture de chaleur à partir du réseau de vapeur existant. La Sté COFELY est donc acquéreur, auprès du SMICTOM, de la chaleur produite par l'U.V.E. de St Benoit la Forêt.

Le Centre Hospitalier envisage une prolongation de 6 mois du contrat actuel signé avec COFELY.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer pour donner son accord sur une prolongation de l'engagement du SMICTOM auprès de la Sté COFELY pour la fourniture de vapeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent la proposition susvisée et autorisent le Président à signer un accord pour prolonger de 6 mois l'engagement du SMICTOM auprès de la Sté COFELY.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

13 OCT. 2011

Délibération N° 2011-19 : Actualisation de la 3ème partie du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS

Face à quelques questions récurrentes et parfois ambiguës, il est proposé au Comité Syndical de préciser plusieurs points concernant le fonctionnement des déchèteries.

1. Délivrance des cartes d'accès :

Il est demandé aux usagers particuliers souhaitant une carte d'accès, de fournir un justificatif de domicile. Il convient donc de préciser le type de documents pouvant être admis comme justificatifs. Il est proposé la liste suivante (tirée de ce qui est pratiqué pour les demandes de carte grise ou de carte d'identité) :

- Quittance de loyer
- Avis d'impôt sur le revenu ou de taxe d'habitation
- Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone y compris mobile, de REOM
- Quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement

Il est proposé aussi de préciser que ce justificatif devra dater de moins de 6 mois.

Par ailleurs, dans certains cas particuliers rencontrés, il est proposé d'apporter les réponses suivantes :

- propriétaire qui demande une carte pour un logement occupé par un locataire, ce propriétaire n'habitant pas forcément sur le périmètre du SMICTOM => *pas de délivrance de carte d'accès*
- propriétaire de terrain sur lequel il n'y pas d'habitation, de cave => *carte délivrée sur présentation de l'avis de TEOM ou de la facture de REOM correspondant*
- SCI => *carte délivrée au nom des particuliers membres de la SCI qui en font la demande*
- résidences secondaires => *carte délivrée normalement sur présentation d'un justificatif*
- personnes extérieures venant ponctuellement pour débarrasser une maison (successions – travaux etc...) => *carte délivrée avec une date de validité*

2. Services à la personne

Une question récurrente au SMICTOM comme dans d'autres collectivités est celle des personnes intervenant chez des particuliers et qui assurent le dépôt des déchets du particulier en déchèterie.

Suivant le cas, les réponses suivantes sont proposées :

- Travaux effectués par le salarié d'un particulier (ex : jardinier employé directement par le particulier) => *le salarié dépose les déchets concernés avec la carte du particulier*
- Travaux effectués par une entreprise (ex : artisan paysagiste) => *l'entreprise dépose les déchets avec sa carte d'accès « professionnel » et est facturée.*
- Travaux effectués par une personne salariée d'une association d'aide à domicile => *cas assimilé au salarié d'un particulier : la personne dépose les déchets concernés avec la carte du particulier*

3. Professionnels

Il est constaté que certains essayent d'éviter la facturation de leurs apports en utilisant l'argument que le patron a prêté le véhicule de société ou que l'entreprise intervient chez un particulier... cela peut être parfois vrai mais peut rester difficile à apprécier sur le terrain dans le premier cas.

Il est proposé d'appliquer le principe que, dès lors qu'il s'agit d'un véhicule d'entreprise (excepté les véhicules de location), la carte « professionnelle » doit être présentée. Le dépôt est enregistré comme tel et donne lieu à facturation du SMICTOM.

4. Produits acceptés

Le cas particulier des produits chlorés d'entretien des piscines se pose régulièrement. Ce type de produits, comburant, entre dans une catégorie non prévue au règlement intérieur aujourd'hui.

Il est donc proposé d'accepter les produits chlorés d'entretien de piscine.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées qui actualisent la 3^{ème} partie du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS de la façon suivante :

1. Délivrance des cartes d'accès : ce point complète l'article 36-2 « particuliers » du règlement intérieur
2. Services à la personne : ce point complète les articles 34-1 et 34-2 du règlement intérieur
3. Professionnels : ce point complète l'article 34-2 du règlement intérieur
4. Produits acceptés : ce point complète l'article 35-11 du règlement intérieur

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

13 OCT. 2011

Délibération N° 2011-20 : Opération TELETHON

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2011 mais sur de nouvelles bases.

Une nouvelle formule, non plus basée sur un concours de collecte de déchets mais une "Opération Stop pub" est présentée. Elle permettrait de sensibiliser les usagers et les scolaires à la réduction de production d'imprimés publicitaires

- ⇒ Cible "usagers" : les usagers sont invités à **demandeur un autocollant Stop pub** auprès du SMICTOM ou de sa commune (information en boîte aux lettres, sur notre site Internet, dans les supports de communication de nos communes adhérentes, auprès de la Nouvelle République, des radios Alouette et Ouest FM,

etc.). **A NOTER que le Syndicat aura besoin du soutien des communes afin de distribuer en mairie les autocollants aux usagers et de faire un retour sur le nombre de Stop pub délivrés.**

- Cible "scolaires" : les élèves sont invités à participer à un concours de dessin pour illustrer les prochains Stop pub du SMICTOM du CHINONNAIS. Le gagnant et sa classe recevront un cadeau

A noter : cette opération sera l'occasion de rappeler que les publications publiques ne sont pas de la publicité et qu'en apposant un Stop pub le mentionnant explicitement nos journaux, les bulletins municipaux etc... seront distribués. C'est aussi un moyen de faire remonter les adresses non délivrées à la Poste et ainsi avoir réparation.

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le reconduire sur les bases suivantes :

- Le soutien financier sera attribué en fonction de paliers prenant en compte le nombre d'autocollants distribués :

Nombre d'autocollants distribués	Montant du don au Téléthon
0 à 200	700 €
201 à 400	1 400 €
401 à 600	2 100 €
601 à 800	2 800 €
801 à 1000	3 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

13 OCT. 2011

Délibération N° 2011-21 : Composteurs pédagogiques

Il est exposé au Comité Syndical la proposition suivante :

Animations scolaires

- **nouveaux modules de sensibilisation à la réduction des déchets à la source et notamment au compostage lors de cette rentrée, à la demande des enseignants**
- **investissement dans de nouveaux outils pédagogiques**
- **projet de proposer aux enseignants qui le souhaitent la mise à disposition de composteurs pédagogiques, suite à de nombreuses demandes (composteurs en bois de 150 litres munis d'une façade vitrée)**

Proposition de prix de revente de composteurs pédagogiques

	Prix d'achat	Prix de revente	Part Usager	Soutien CG	Soutien ADEME
<i>P.M. Composteur individuel plastique</i>	34 €	20 €	59%	25%	0
<i>P.M. Composteur collectif bois</i>	51 €	30 €	59%	25%	Indéfini (potentiellement 50%)
Composteur pédagogique – Proposition du Bureau	48,72 €	25 €	51%	Indéfini (potentiellement 25%)	Indéfini (potentiellement 50%)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

13 OCT. 2011

Séance levée à 19 H 20


Le Président
J.P. DUVERGNE

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 10.10.2011 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	Mme BERKANE Florence
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE	Mme AGEN Sophie
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. PESCHER Patrick
BEAUMONT EN VERON	M. MAIRE Alain
BRASLOU ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MILLION Nathalie
BRAYE SOUS FAYE ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme FERREIRA Marie-Noëlle
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert → procuration donnée à M. RABOIN Claude (Ste Maure de Touraine)
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
CHAMPIGNY S/VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. GUERIN André
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. DUVERGNE Jean Pierre
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. HENNEBEL Franck
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	Absents
CINAIS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE	Absents
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. DUMONT Jacky
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	M. CAQUERET Georges
HUISMES	Absents
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	M. LEMAIRE Hubert
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
LANGAIS	Mme GERBIER André
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. DEBIEN Jean Paul
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RABUSSEAU Madeleine
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. TURQUOIS Robert
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	M. LE HERON Christian
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	M. BOUCHET Michel
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	M. LISSOIR Bruno
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Mme MARTIN Danièle
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	M. HOLLEBEKE Alain
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Mme YVON Marinette
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents

ST BENOIT LA FORET (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	M. DAUDIN René
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. RABOIN Claude
SAVIGNY EN VERON	Mme VIGNERON Anne-Marie
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	Mme VERNA Michèle ⇨ procuration donnée à Mme BERKANE Florence (Anché)
SEUILLY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. RAMBAULT Bernard
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	Absents
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	M. BLAIS Robert
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
THIZAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	M. ROY Stéphane
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. DOMENGER Stéphane
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents

Assistaient égalementServices SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme A. ROBIN

Absents Excusés

Mme C. CHEMINOT Trésorière Principale de CHINON
M. Y. BRETESCHE : Président Honoraire

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 43

Membres votants : 45

Secrétaire de séance : Mme N. SENNEGON